

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	<u>Ville de Gracefield</u>	Date du scrutin
		<u>2021</u> <u>11</u> <u>7</u>
		Année Mois Jour

Je, Sylvain Hubert, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Madeline Caron
Prénom Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que,
par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

est ou reste la seule personne candidate et que,
par conséquent, a été élue au poste de

mairesse ou maire

conseillère ou conseiller

Poste #1

Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

331, chemin de la Rivière-Gatineau Gracefield JOX 1W0
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

SIGNATURE

Sylvain Hubert
Présidente ou président d'élection

2021 11 15
Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.